

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

21 septembre 2021

Date d'affichage :

1<sup>er</sup> octobre 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 27 Septembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 21 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

**PRESENTS :**

MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, PIRES-BEAUNE (jusqu'à la question n° 5), MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA (à partir de la question n° 6), Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

**ABSENTS :**

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée  
*a donné pouvoir à Michèle GRENET*

M. Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué  
*a donné pouvoir à Jean-Louis RAYNAUD*

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale  
*a donné pouvoir à Michel BAGES*

Mme Nathalie NIORT, Conseillère Municipale  
*a donné pouvoir à Boris BOUCHET*

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale  
*absente à partir de la question n° 6*

M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué  
*absent jusqu'à la question n° 5*

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale  
*a donné pouvoir à Pierre PECOUL*

<> <> <> <>

**Secrétaire de Séance : Véronique FEUERSTEIN**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 SEPTEMBRE 2021**

**QUESTION N° 28**

**OBJET : Convention de financement du projet d'aménagement de la RD 2029 phase 2 – Fonds mobilités Actives / Aménagement cyclables**

**RAPPORTEUR : Anne VEYLAND**

**Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la ville » qui s'est réunie le 14 septembre 2021 et par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 16 septembre 2021.**

La Commune est lauréate du 3<sup>ème</sup> appel à projets Fonds mobilités Actives - Aménagements Cyclables.

A ce titre, elle s'est vue attribuée une subvention d'un montant de 506 100 € qui représente 35 % de la dépense subventionnable et 18 % du montant global du projet.

Une convention est à conclure entre la Commune et l'Etat afin de définir les engagements réciproques de chacune des parties et les modalités de versement du financement, en lien avec la réalisation effective du projet.

Cette convention prévoit ainsi le versement d'une avance de 10 % en 2021 et le solde en 2022, à l'issue de la réalisation des travaux subventionnables.

**Le Conseil Municipal est invité à :**

- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement relative au projet d'aménagement modes actifs de l'entrée sud (RD 2029) phase 2 telle que jointe à la présente délibération, conclue dans le cadre du 3<sup>ème</sup> appel à projet « Fonds Mobilités Actives – Aménagements cyclables »

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE**

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme.**

**RIOM, le 27 septembre 2021**

**Le Maire,**

*signé*

**Pierre PECOUL**